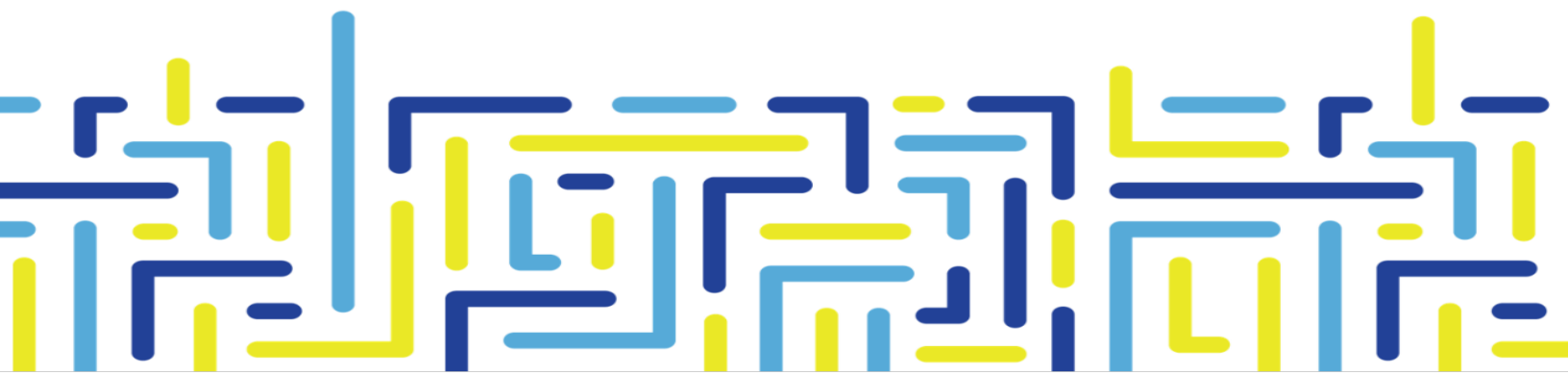




Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027

L'honorable Kamal Khera, députée
Ministre de la Diversité, de l'Inclusion
et des Personnes en situation de handicap



Normes d'accessibilité Canada

Numéro de catalogue : AS2-1F-PDF

ISSN : 2817-7290

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire l'information contenue dans cette publication, en tout ou en partie, pour diffusion à des fins commerciales sauf avec la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de Normes d'accessibilité Canada. Pour obtenir la permission de reproduire le matériel du gouvernement du Canada à des fins commerciales, veuillez présenter une demande d'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne auprès de :

Normes d'accessibilité Canada
320, boul. Saint-Joseph, Bureau 246
Gatineau (Québec) J8Y 3Y8
Téléphone : 1-833-854-7628
Courriel : ASC-NAC@canada.gc.ca
Site Web : <https://accessible.canada.ca/>

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, 2023.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	4
Partie 1	6
Initiation à la Stratégie ministérielle de développement durable	6
Partie 2	8
Stratégie ministérielle de développement durable de Normes d’accessibilité Canada	8
Partie 3	10
À l’écoute des Canadiens.....	10
Partie 4	15
Les engagements de Normes d’accessibilité Canada	15
Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour lutter contre les inégalités	16
Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules à zéro émission	24
Objectif 13 : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.....	27
Partie 5	30
Intégrer le développement durable.....	30
Notes en fin de texte	32

RÉSUMÉ

Normes d'accessibilité Canada a vu le jour en 2019, grâce à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)¹. Notre [mission](#)² énonce que notre travail doit traiter des obstacles à l'accessibilité dans les domaines prioritaires. Nous élaborons des normes qui reconnaissent, préviennent et éliminent les obstacles à l'accessibilité.

Normes d'accessibilité Canada entend contribuer aux objectifs de développement durable fédéraux dans le cadre de sa mission. Dès nos débuts, nous avons pris soin d'écouter les Canadiens. Cette approche s'harmonise à la philosophie de la communauté des personnes en situation de handicap « Rien sans nous ». Les personnes en situation de handicap doivent faire partie du travail que nous accomplissons en tout temps.

Nous mettons des comités techniques en place pour élaborer nos normes. Tous les Canadiens admissibles peuvent poser leur candidature pour devenir membres de ces comités. Plus de 50 % des membres de notre conseil d'administration, 58 % des membres de nos comités techniques et plus de 25 % de nos employés vivent avec un handicap. Ces personnes ont une expérience vécue qui éclaire et qui guide notre travail.

De plus, nous soumettons toutes nos normes à un examen public avant qu'elle soit publiée. Cette démarche nous permet de prendre le pouls des Canadiens et de tenir compte de leurs idées et de leurs points de vue pour les appliquer à nos programmes. Nous pouvons ainsi prendre des mesures qui réduisent les inégalités en élaborant des normes qui s'attaquent aux obstacles à l'accessibilité.

Normes d'accessibilité Canada a élaboré une stratégie qui vise à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#).³ Notre stratégie comprend plusieurs approches, notamment l'augmentation du financement de la recherche sur les questions d'accessibilité propres aux peuples autochtones. Elle nous incite aussi à réaliser des activités de sensibilisation et de mobilisation faites sur mesure et de la formation à la sensibilisation culturelle pour notre personnel. Nous comptons ainsi jeter des ponts et amorcer le parcours de la réconciliation avec les peuples autochtones. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de [l'objectif 10 du gouvernement fédéral en matière de développement durable](#).⁴

Nous élaborons des normes qui s'attaquent aux obstacles afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des personnes en situation de handicap. Il s'agit entre autres des obstacles liés à l'emploi, à l'environnement bâti, et à la conception et la prestation de

programmes et de services accessibles. Nous témoignons ainsi de notre engagement en faveur d'un Canada plus équitable et plus durable. C'est un engagement qui respecte la [Stratégie fédérale de développement durable](#).⁵

PARTIE 1

Initiation à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026](#)⁶ met de l'avant les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, tel que l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#).⁷

Il s'agit de la première Stratégie fédérale sur le développement durable élaborée à partir des [17 objectifs de développement durable \(ODD\)](#)⁸ du [Programme 2030 des Nations Unies](#)⁹. La stratégie présente une vision équilibrée des aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable.

L'objectif de la [Loi fédérale sur le développement durable](#)¹⁰ est de créer un cadre juridique qui rend le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement. Normes d'accessibilité Canada appuie les objectifs énoncés dans la Stratégie fédérale de développement durable. Nous concrétisons cet appui par les actions décrites dans la stratégie ministérielle.

La *Loi* établit [7 grands principes](#).¹¹ Comme l'exige la *Loi*, nous avons tenu compte de ces principes lors de l'élaboration de la stratégie fédérale et de notre stratégie ministérielle. La stratégie fédérale vise la promotion d'une action coordonnée en matière de développement durable à l'échelle du gouvernement. La [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030](#)¹² guide donc cette démarche. La stratégie repose sur le [Cadre mondial d'indicateurs \(CMI\) des Nations Unies](#)¹³ et le [Cadre d'indicateurs canadien \(CIC\) pour les objectifs de développement durable](#).¹⁴

Notre stratégie ministérielle englobe aussi les initiatives de développement durable qui dépassent la portée de la stratégie fédérale. Elle servira aussi à éclairer le [Rapport](#)



annuel du Canada relatif au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable.¹⁵

PARTIE 2

Stratégie ministérielle de développement durable de Normes d'accessibilité Canada

À propos de nous

Normes d'accessibilité Canada est un établissement public créé en 2019 en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Notre mandat consiste à élaborer des « normes qui visent à éliminer les obstacles à l'accessibilité ». Nous sommes un organisme d'élaboration de normes accrédité. Les normes que nous créons peuvent avoir le statut de Norme nationale du Canada. Cette accréditation fait de nous un chef de file mondial qui a une influence sur les questions d'accessibilité.

La stratégie de développement durable de Normes d'accessibilité Canada s'inspire de notre mission et de nos valeurs fondamentales. Ces valeurs guident notre travail. Notre objectif est de créer un Canada plus équitable. Un Canada durable exige que tous les Canadiens, y compris ceux et celles en situation de handicap, puissent contribuer au bien-être économique, social, environnemental et politique du pays.

Vision

Toute personne, y compris les personnes en situation de handicap, peut s'attendre à un Canada sans obstacle et avoir l'assurance que les occasions et les services sont pleinement accessibles.

Mission

Dirigée par des personnes en situation de handicap, Normes d'accessibilité Canada vise à créer un Canada sans obstacle. Nous travaillons avec des personnes en situation de handicap pour:

- créer des normes modernes d'accessibilité dans les domaines prioritaires,
- réviser les normes d'accessibilité actuelles,
- mener des recherches, et
- soutenir la société dans le but d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit.

Valeurs

Nos valeurs reposent sur les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

- Nous valorisons les connaissances et l'expérience des personnes en situation de handicap. Nous nous attendons à ce que nos collaborateurs partagent cette même valeur.
- Nous valorisons la diversité de la société. Notre travail respecte les droits de la personne et vise l'inclusion de tous.
- Nous valorisons un Canada sans obstacle, où les personnes en situation de handicap peuvent s'attendre au même niveau élevé d'accessibilité partout au pays.
- Nous valorisons l'accès universel où la conception des services, des produits et des lieux les rend accessibles pour tous.
- Nous valorisons la communication bilatérale dans tous les aspects de notre travail. Elle doit être ouverte, accessible, opportune et claire.
- Nous valorisons l'expérience vécue du handicap et la recherche. Toutes deux revêtent une grande importance dans la prise de décisions.

Notre contribution au développement durable

Nous sommes déterminés à réaliser notre mandat, soit d'élaborer des normes qui traitent des inégalités que les personnes en situation de handicap rencontrent. Il s'agit d'une contribution importante [à l'objectif de développement durable 10 des Nations Unies : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre](#).¹⁶ De plus, nous contribuons indirectement aux autres objectifs de développement durable mentionnés dans le présent rapport grâce aux normes que nous élaborons.

PARTIE 3

À l'écoute des Canadiens

Le gouvernement du Canada a invité le public à faire des commentaires sur le projet de Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026. La [Loi fédérale sur le développement durable](#)¹⁷ exigeait la tenue d'une consultation. Elle a eu lieu du 11 mars au 9 juillet 2022. Le gouvernement a aussi partagé le projet de stratégie avec les comités pertinents des deux chambres du Parlement, le commissaire à l'environnement et au développement durable et le Conseil consultatif sur le développement durable afin de recueillir leurs commentaires.

Cette consultation a généré plus de 700 commentaires. Ils provenaient d'un grand éventail d'intervenants, notamment des communautés locales, tous les ordres de gouvernement, d'organisations non gouvernementales et autochtones, d'universitaires et d'entreprises. De nombreux Canadiens d'âge et d'horizons différents ont aussi fourni des commentaires.

Vous pouvez consulter les résultats de cet examen public dans le [rapport de consultation](#)¹⁸ sur la Stratégie fédérale de développement durable.

Ce que nous avons entendu

Les Canadiens veulent faire partie de la solution sur les questions qui les concernent

Normes d'accessibilité Canada a déterminé les enjeux prioritaires qui touchent les Canadiens en situation de handicap.

Nous élaborons ou révisons des normes d'accessibilité. Un moyen pour y arriver est de financer des recherches qui viennent éclairer nos normes. La première étape est d'être à l'écoute des Canadiens. Cette approche nous permet d'élaborer des normes qui soutiennent les personnes en situation de handicap et éliminent les obstacles que ces personnes rencontrent.

Le principe fondamental de la communauté des personnes en situation de handicap, « Rien sans nous », est au cœur de nos programmes. Nous nous assurons donc d'informer les personnes en situation de handicap au sujet des normes que nous élaborons. C'est aussi la raison pour laquelle nous demandons aux personnes en situation de handicap de commenter nos travaux. Nous les faisons participer à toutes

les étapes de l'élaboration d'une norme, y compris le processus de sélection des normes à élaborer.

L'expérience vécue sur un pied d'égalité avec la recherche

L'expérience vécue des personnes en situation de handicap est tout aussi importante que la recherche. Par conséquent, il va de soi que nous tenions compte des leçons tirées de cette expérience vécue lorsque nous élaborons des normes. Il s'agit d'une priorité pour nous d'obtenir les commentaires du public canadien au cours de l'élaboration de chaque norme.

Ce que nous avons fait

Des comités techniques inclusifs

Nos comités techniques sont au cœur du processus d'élaboration de normes. Nous adoptons une démarche inclusive lors de la création d'un comité. Nous invitons les Canadiens de divers horizons à joindre nos comités techniques. Il peut s'agir, par exemple, des experts techniques, de personnes issues des communautés de personnes en situation de handicap et des représentants de l'industrie. Nous cherchons toujours à ce que chaque comité reflète la diversité de la population canadienne. Nous affichons publiquement nos demandes pour recruter des membres. Tout Canadien peut faire partie d'un comité, peu importe le genre, l'origine ethnique ou la race, l'orientation sexuelle, le statut économique ou social, l'allégeance politique, ou tout autre facteur.

Des assemblées publiques annuelles

Nos programmes reposent sur les domaines prioritaires énoncés dans la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).¹⁹ Les commentaires que nous recevons des groupes de personnes en situation de handicap et du public éclairent aussi nos programmes. Nous organisons une assemblée annuelle publique pour assurer la participation du public et des personnes en situation de handicap dans nos travaux. Nous utilisons ces assemblées pour faire connaître nos priorités aux Canadiens. Elles servent aussi à parler de nos normes et à donner de l'information sur ce que nous faisons et sur l'impact de notre travail.

Des examens publics de nos normes

Nous organisons une consultation publique au cours de l'élaboration de chaque norme. C'est une étape obligatoire de notre processus. Nous ne pouvons pas finir une

norme sans que le public ait pu l'examiner. Ces examens publics donnent l'occasion aux personnes en situation de handicap et aux autres intervenants de participer, d'échanger avec nous, et de fournir des commentaires sur nos normes.

Le tableau suivant présente les normes en cours d'élaboration. Il précise aussi les dates prévues pour les examens publics.

Tableau 1 : Normes en cours d'élaboration

Nom de la norme	Date prévue pour l'examen public	Date prévue pour la publication
Espaces extérieurs ²⁰	Été 2023	Été 2024
Langage simple ²¹	Hiver 2023	Printemps 2024
Emploi ²²	Été 2023	Automne 2024
Les technologies de l'information et des télécommunications ²³	Automne 2023	Hiver 2024
Mesures d'urgence ²⁴	Hiver 2024	Printemps 2025
Évacuations d'urgence (sorties) ²⁵	Automne 2024	Hiver 2026
Orientation et signalisation ²⁶	Automne 2024	Hiver 2026
Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i> ²⁷	Printemps 2025	Printemps 2026

Nous avons pris l'engagement d'élaborer des normes qui contribueront aux objectifs de développement durable. Les objectifs sont l'élimination des inégalités, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes en situation de handicap partout au pays.

Un nouveau Forum pancanadien

En octobre 2022, Normes d'accessibilité Canada et le ministère du Développement social et de la Lutte contre la pauvreté de la Colombie-Britannique ont accueilli le tout premier Forum pancanadien sur les normes d'accessibilités. Le Forum a attiré un grand nombre de participants, avec des représentants de chaque province et territoire en personne ou en ligne. Le Forum a donné l'occasion aux provinces et aux territoires

de se réunir pour partager de l'information, pour discuter des priorités et miser sur des objectifs communs. Chaque administration en a profité pour présenter de l'information sur ses travaux en matière d'accessibilité et/ou de normes d'accessibilité.

Le Forum a mené à deux résultats positifs. Premièrement, nous avons identifié les priorités communes et les domaines de collaboration et d'harmonisation. Deuxièmement, nous avons créé deux groupes de travail. Toutes les provinces et tous les territoires sont représentés dans ces deux groupes. Un groupe élabore un guide sur l'accessibilité dans les communautés nordiques, rurales et éloignées. L'autre groupe se penche sur la création d'un guide sur les logements adaptés et les coûts associés.

Un soutien à l'emploi pour les personnes en situation de handicap

Nous avons élaboré une [norme sur l'emploi](#)²⁸ pour lutter contre l'insécurité financière et la pauvreté des personnes en situation de handicap. Cette norme vise à encourager la participation active et inclusive des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur parcours professionnel. Elle touche à plusieurs domaines des ressources humaines, dont:

- le recrutement,
- l'intégration au poste (ou sensibilisation organisationnelle),
- la rétention,
- les mesures d'adaptations individuelles,
- les politiques de retour au travail,
- la gestion du rendement,
- le perfectionnement professionnel,
- les promotions, et
- la retraite.

Normes d'accessibilité Canada prêche par l'exemple pour ce qui est de l'embauche de personnes en situation de handicap. Environ 25 % de notre effectif sont des personnes en situation de handicap. Nous avons créé un bureau modèle qui présente un éventail de pratiques exemplaires en matière d'aménagements inclusifs pour les soutenir.

Nous participons à des réseaux interministériels et des groupes de travail qui se penchent sur l'embauche de personnes en situation de handicap. Nous avons travaillé étroitement avec le Conseil consultatif interministériel des ressources humaines pour les personnes en situation de handicap, par exemple. Nous avons aussi travaillé avec

le Partenariat en accès, informations et ressources d'emploi dont le but est d'augmenter les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap.

Une approche sur mesure pour la mobilisation autochtone

Normes d'accessibilité Canada reconnaît le caractère unique de chaque groupe et de chaque communauté autochtone. Nous adoptons ainsi une approche qui intègre les perspectives locales. Cette façon de faire nous permet de mieux comprendre les systèmes de connaissances autochtones pour adapter nos programmes à leurs besoins. Nous adaptons aussi notre stratégie de mobilisation dans le but de mieux nous entendre sur l'adoption et l'harmonisation des normes.

Une partie importante de la stratégie consiste à faire la promotion de notre programme de financement de la recherche auprès des peuples, des territoires, des nations, des organisations et des communautés autochtones. Ces efforts visent à augmenter la recherche sur les questions d'accessibilité propres aux peuples autochtones.

Nous cherchons aussi à ce que plus d'autochtones participent à nos comités techniques. À l'heure actuelle, 5 % des membres des comités techniques s'auto-identifient comme autochtones.

PARTIE 4

Les engagements de Normes d'accessibilité Canada

10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour lutter contre les inégalités

Contexte soutenu par la Stratégie fédérale de développement durable

Cet objectif porte sur la lutte contre les inégalités au sein des communautés des Premières Nations, Inuits et Métis.

Notre mandat consiste à élaborer des normes qui visent à éliminer les obstacles à l'accessibilité pour tous les Canadiens en situation de handicap. Pour y arriver, nous puisons sur l'expérience et l'expertise de personnes en situation de handicap de tout le pays. Il nous faut donc reconnaître l'héritage unique des peuples autochtones puisque certaines personnes en situation de handicap proviennent des communautés autochtones.

Nous posons un regard intersectionnel lors de la mobilisation des intervenants. Nous veillons aussi à ce que les processus d'élaboration de normes et d'examen public soient ouverts et inclusifs.

Nous mettons en place une nouvelle stratégie de mobilisation des Autochtones afin de leur donner la possibilité de s'exprimer. Notre approche à plusieurs dimensions mettra l'accent sur nos processus de consultation et d'élaboration de normes. Cette stratégie aura aussi un impact sur nos politiques d'achat. Nous élargirons nos connaissances sur les problèmes d'accessibilité que les peuples autochtones rencontrent. Nous tiendrons compte de leur héritage unique et nous concevrons des programmes qui répondent à leurs besoins.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, y compris les communautés des Premières Nations, Inuits et Métis.

Cible : Pour la période de 2023 à 2026, et chaque année par la suite, nous préparerons un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)²⁹ du Canada.

Voir les tableaux 2 et 3 ci-dessous pour plus de détails sur les mesures que nous prendrons.

Tableau 2: Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, y compris les communautés des Premières Nations, Inuits et Métis

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la SFDD et au Programme 2030
<p><i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.</i>³⁰</p>	<p>1. Augmenter le financement des projets de recherche sur l'accessibilité axés sur les peuples autochtones.</p>	<p>Pourcentage du financement de la recherche accordé aux projets de recherche sur l'accessibilité axés sur les peuples autochtones.</p>	<p>À partir de 2023, nous accorderons 2 % des fonds de recherche à des projets de recherche sur l'accessibilité des peuples autochtones.</p>	<p>Au cours de l'année financière 2025 à 2026, nous accorderons 4 % des fonds de recherche à des projets de recherche sur l'accessibilité des peuples autochtones.</p>	<p>L'augmentation du financement de projets de recherche sur l'accessibilité des peuples autochtones contribuera à réduire les inégalités des Autochtones en situation de handicap.</p> <p>Ambition pertinente du Cadre d'indicateurs canadien³¹ : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p>Cette mesure correspond à l'indicateur canadien 10.2.1: Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes.</p> <p>Elle correspond aussi à la cible 10.3 du Cadre</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la SFDD et au Programme 2030
					<p>mondial d'indicateurs³² : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>
<p><i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.</i>³³</p>	<p>2. Mener un programme de formation obligatoire de sensibilisation aux questions autochtones pour tout le personnel.</p>	<p>Pourcentage d'employés qui ont participé à la formation obligatoire de sensibilisation aux questions autochtones.</p>	<p>25 % des employés ont reçu la formation jusqu'à maintenant (année financière 2023 à 2024).</p>	<p>100 % des employés auront reçu la formation d'ici mars 2026.</p>	<p>Cette mesure vise à accroître la sensibilité culturelle aux questions qui touchent les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. Une meilleure compréhension de l'héritage et des droits uniques des peuples autochtones améliorera la sensibilité culturelle du personnel. Elle lui permettra aussi</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la SFDD et au Programme 2030
					<p>d'acquérir les outils nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies.</p> <p>Ambition pertinente du Cadre d'indicateurs canadien: Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p> <p>Indicateurs : Comme pour la mesure (ci-dessus), cette mesure correspond à l'indicateur canadien 10.2.1³⁴ et à l'indicateur mondial 10.3.1³⁵</p>

Tableau 3 : Initiatives prévues pour réduire les inégalités

Initiatives prévues	Cibles domestiques, ambitions et cibles mondiales connexes
<p>Normes d'accessibilité Canada établira des relations de travail efficaces avec les provinces et les territoires. L'organisation le fera aussi avec des entités autochtones. Ces bonnes relations de travail aideront à harmoniser les normes d'accessibilité auprès des différents ordres de gouvernement. Nous mettrons en place des protocoles d'entente. Ces protocoles encourageront les autres ordres de gouvernement à adopter ou adapter les normes d'accessibilité que nous élaborons.</p> <p>Nous poursuivons nos efforts de partenariats pour faire progresser l'élaboration de normes d'accessibilité. Récemment, notre partenariat avec le Groupe CSA³⁶ a permis l'élaboration et la publication des normes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires (CSA/ASC B651.2:F22)³⁷ • Conception accessible pour l'environnement bâti (CSA/ASC B651:F23)³⁸ • Logements accessibles (CSA/ASC B652:F23)³⁹ 	<p>Norme d'accessibilité Canada est une agence du gouvernement fédéral. Nous valorisons la collaboration et les partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les agences gouvernementales, le secteur privé et les communautés locales. Nous le faisons pour soutenir les objectifs de développement durable qui éliminent les obstacles à l'accessibilité.</p> <p>Nous avons aussi établi d'autres partenariats avec des agences gouvernementales qui jouent un rôle dans la mise en œuvre de la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>. Le commissaire à l'accessibilité est l'un de ces partenaires. Ces partenariats sont essentiels à l'élimination des inégalités.</p> <p>Ces cibles correspondent à l'objectif de développement durable 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.⁴⁰</p>

Initiatives prévues	Cibles domestiques, ambitions et cibles mondiales connexes
<p>Nous avons le mandat d'élaborer des normes d'accessibilité. Plusieurs normes sont en cours d'élaboration. Nous compléterons ces normes d'ici 3 à 5 ans. Notre norme sur l'emploi (CAN-ASC-1)⁴¹, par exemple, décrit les paramètres relatifs à l'emploi. Elle aidera les personnes en situation de handicap à trouver un travail valorisant et à participer pleinement à l'économie.</p>	<p>Normes d'accessibilité Canada veille à ce que les personnes en situation de handicap aient accès à un travail valorisant. Le travail contribue à l'inclusion et à la participation économique durable et à la croissance de tous. Notre norme sur l'emploi soutient l'objectif de développement durable 10 : Inégalités réduites,⁴² car elle soutient l'équité en matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap.</p>
<p>À l'heure actuelle, nous élaborons les normes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle⁴³ • Technologies de l'information et de la communication⁴⁴ • L'environnement bâti⁴⁵ • Le langage simple⁴⁶ • Les espaces extérieurs⁴⁷ • Orientation et signalisation⁴⁸ • Évacuation d'urgence (sorties)⁴⁹ • Mesures d'urgence⁵⁰ • Parcours de voyage pour les personnes en situation de handicap⁵¹ • Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>⁵² 	<p>Ces normes aideront à réduire les inégalités telles que décrites dans l'indicateur mondial 10.3.1 de l'objectif 10.⁵³ De plus, elles contribueront à la sécurité et au bien-être des Canadiens en situation de handicap.</p> <p>Pour les personnes en situation de handicap, ces normes garantiront un accès sécuritaire aux bâtiments et aux espaces extérieurs. Elles amélioreront aussi l'accès aux services et à la livraison des biens. Cette contribution vise l'indicateur mondial 11.7.1 de l'objectif 11.⁵⁴</p>

Initiatives prévues	Cibles domestiques, ambitions et cibles mondiales connexes
<p>Normes d'accessibilité Canada prépare un guide sur le logement adapté. L'objectif de ce guide est d'appuyer les efforts provinciaux et territoriaux afin qu'ils développent des logements adaptés qui permettent de vieillir chez soi. Il comprendra aussi le logement dans les communautés autochtones. Ces logements aideront aussi les personnes en situation de handicap.</p>	<p>Ce guide contribuera à l'objectif de développement durable 10 des Nations Unies : Inégalités réduites.⁵⁵</p> <p>Le Cadre d'indicateurs canadien pour l'objectif de développement durable 10⁵⁶ se rapporte à la nécessité d'éliminer les inégalités. Il porte aussi sur la possibilité pour les Canadiens de vivre à l'abri de la discrimination. Il s'agit d'éliminer la discrimination pour tous, peu importe l'âge, le genre, le handicap, la race, l'ethnicité ou l'origine, la religion et des facteurs, économiques, sociaux et autres.</p>

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules à zéro émission

Contexte soutenu par la Stratégie fédérale de développement durable

La gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques passe par une consommation responsable. La consommation responsable, c'est en fait un comportement. Elle suppose une prise de décision raisonnée sur l'achat de produits. Il faut donc tenir compte des avantages environnementaux, sociaux et économiques d'un produit. La consommation et la production durables visent à « en faire plus et mieux avec moins ». Cette approche accroîtra le bénéfice net de l'activité économique, parce qu'elle diminuera l'utilisation des ressources, la dégradation de l'environnement et la pollution.

Normes d'accessibilité Canada a adopté la politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral. Elle correspond à la politique générale sur les achats de la fonction publique. Nous nous efforçons d'augmenter l'achat de matériaux recyclés. Nous avons des bacs de recyclage pour le personnel dans les bureaux. De plus, nous disposons de robinets et d'éclairage automatisés. Nous réduisons ainsi notre consommation d'eau et d'électricité.

Thème de la cible : Gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques.

Cible : Réduire la quantité de déchets que les Canadiens jettent. Établi à 699 kilogrammes par personne en 2014, il devrait se limiter à 490 kilogrammes par personne d'ici 2030 (une réduction de 30 %), et à 350 kilogrammes par personne d'ici 2040 (une réduction de 50 %). Le ministre de l'Environnement et des Changements climatiques a fixé cette cible. Il est le chef de file du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

Voir le tableau 4 ci-dessous pour plus de détails sur les mesures que nous prendrons pour réaliser cette cible.

Tableau 4 : Gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la SFDD et au Programme 2030
Renforcer les critères concernant les achats écologiques.	Veiller à ce que tous les spécialistes des achats et de la gestion du matériel reçoivent une formation en matière d'achats écologiques dans l'année qui suit leur nomination. Il pourrait s'agir, par exemple, de la formation sur les achats écologiques offerte par l'École de la fonction publique ou une formation équivalente.	Pourcentage de spécialistes des achats qui ont reçu la formation dans l'année qui suit leur nomination à un tel poste.	50 % à compter de l'année financière 2023 à 2024.	100 % des spécialistes des achats ont reçu la formation sur les achats écologiques dans l'année qui suit leur nomination d'ici mars 2025.	<p>Ambition pertinente du Cadre d'indicateurs canadien : Les Canadiens consomment de façon durable.</p> <p>Indicateur canadien 12.2.1⁵⁷ : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</p> <p>Cible mondiale 12.7⁵⁸ : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>

Tableau 5 : Initiatives prévues pour réduire les déchets

Initiatives prévues	Cibles domestiques, ambitions et cibles mondiales connexes
<p>Normes d'accessibilité Canada élabore présentement une norme sur la conception et la prestation de programmes et de services accessibles.⁵⁹ L'objectif est de veiller à ce que les personnes en situation de handicap aient accès aux produits et aux services qui répondent à leurs besoins.</p> <p>La conception de produits destinés aux personnes en situation de handicap donne l'occasion de faire place à la diversité. Elle stimule l'innovation et crée une société plus inclusive. On prend en compte et/ou on fait participer les consommateurs de ces produits et services à toutes les étapes du cycle de production de ces produits et services.</p> <p>L'utilisation de principes de conception universelle,⁶⁰ accessible et centrée sur l'utilisateur, permet aux entreprises de créer des produits auxquels un public plus grand et plus diversifié peut s'identifier. Cette démarche enrichit les répercussions sociales et les résultats financiers des entreprises. La conception universelle améliore aussi l'inclusion, la durabilité et réduit les déchets.</p>	<p>Cette norme contribue à l'indicateur canadien 12.2.1 ⁶¹ : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</p>

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Contexte soutenu par la Stratégie fédérale de développement durable

L'objectif de développement durable 13 plaide en faveur de mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences. Les changements climatiques se produisent aujourd'hui dans tous les pays sur tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et ont des répercussions sur la vie des gens. Les personnes, les communautés et les pays paient au fort prix.

Les tempêtes, les incendies et les glissements de terrain récents nous rappellent qu'il nous faut prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques. Normes d'accessibilité Canada s'engage à élaborer des normes qui en plus d'éliminer les obstacles à l'accessibilité, atténuent aussi les changements climatiques et leurs conséquences, tout particulièrement sur les personnes en situation de handicap.

Thème de la cible : S'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets.

Cible : D'ici 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005. Atteindre zéro émission nette d'ici 2050.

Normes d'accessibilité Canada ne possède pas de parc automobile. Nous adoptons toutefois des politiques qui aident à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Tableau 6 : Initiatives visant à faire progresser la mise en œuvre de l’objectif de développement durable 13 relatif à l’action climatique au Canada

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement	Point de départ	Cible	Contribution aux objectifs de la SFDD et au Programme 2030
<p>Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert grâce à des mesures qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> réduisent les émissions de gaz à effet de serre améliorent la résilience climatique aident à écologiser les activités du gouvernement. 	<ol style="list-style-type: none"> Identifier les employés qui ont besoin d’une formation sur les changements climatiques. Former les employés concernés dans l’année qui suit. Cette formation portera entre autres sur l’évaluation des impacts, l’évaluation des risques, et le développement de mesures d’adaptation. 	<p>Le pourcentage d’employés concernés formés en matière de changements climatiques tel que décrit dans le plan d’action ministériel.</p>	<p>0 % d’employés formés jusqu’à maintenant (exercice financier 2023 à 2024).</p>	<p>100 % d’employés formés au 31 mars 2026.</p>	<p>Les employés formés peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier les risques associés à la prestation des programmes essentiels, et préparer une réponse pour assurer la continuité du programme et améliorer la résilience opérationnelle face aux conséquences des changements climatiques. <p>Ambition canadienne pour l’indicateur 13.3.1⁶² : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p>Cible mondiale 13.3⁶³ : Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui</p>

					concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.
--	--	--	--	--	--

Tableau 7 : Atténuation des changements climatiques et adaptation

Initiatives prévues	Cibles domestiques, ambitions et cibles mondiales connexes
<p>Norme d'accessibilité Canada est un chef de file fédéral dans la création d'un espace de bureau durable qui utilise la conception universelle⁶⁴. Ces locaux sont plus sûrs, plus flexibles et mieux adaptés aux employés d'âge et d'aptitudes variés. Les bureaux disposent d'un éclairage et de robinets automatisés, ce qui réduit la consommation d'eau et d'électricité. Nous avons aussi adopté une politique de travail hybride. Elle réduit la durée des déplacements du personnel, ce qui diminue les émissions de gaz à effet de serre et de carbone des véhicules.</p>	<p>Ces mesures correspondent à l'indicateur 13.1.1 du cadre canadien⁶⁵. Cet indicateur plaide en faveur d'une action urgente pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>

PARTIE 5

Intégrer le développement durable

Norme d'accessibilité Canada est déterminé à contribuer aux objectifs fédéraux de développement durable qui s'inscrivent dans son mandat. Nous continuerons à écouter les Canadiens lors de nos assemblées publiques annuelles et des examens publics des normes que nous élaborons.

Nous poursuivrons nos efforts pour créer des comités techniques inclusifs et inviter publiquement les Canadiens à en faire partie.

Nous comptons aussi poursuivre l'établissement de partenariats et la mobilisation de nos intervenants. Il s'agit de groupes et de communautés de personnes en situation de handicap, du secteur privé, des gouvernements (locaux, municipaux, provinciaux, territoriaux) ainsi que d'autres agences fédérales. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de [l'objectif 17 de la Stratégie fédérale de développement durable](#)⁶⁶. Cet objectif encourage la mise en place de partenariats avec de nombreux intervenants pour veiller à ce que le Canada réalise ses objectifs de développement durable.

Nous allons augmenter le financement de la recherche pour les projets axés sur l'élimination des obstacles à l'accessibilité des peuples autochtones. Nous intensifierons nos activités de rayonnement auprès des communautés autochtones. Ces activités serviront aussi à tisser des liens en appui à la réconciliation avec les peuples autochtones, réduire les inégalités et contribuer à l'objectif 10 de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)⁶⁷.



Ryan Bray / Parks Canada

Nous avons prévu des activités qui contribueront à réaliser les objectifs de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)⁶⁸. Parmi ces activités, on compte une formation accrue pour soutenir les achats écologiques et l'évaluation des conséquences des changements climatiques. Nous examinerons nos politiques et nos pratiques pour veiller à ce que notre consommation de fournitures de bureau et de mobilier respecte [l'objectif 12 de la Stratégie fédérale de développement durable](#)⁶⁹. Cet objectif met l'accent sur la réduction du gaspillage et la consommation et la production responsables.

Lorsqu'une initiative de Normes d'accessibilité Canada (comme une politique, un plan ou un programme) fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, nous publierons les résultats. Nous voulons démontrer que nous avons tenu compte des effets environnementaux potentiels avant d'aller de l'avant.

NOTES EN FIN DE TEXTE

¹ Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>

² Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, ch. 10, art 8 (Mission de l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité [Normes d'accessibilité Canada]), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html#h-1153491>

³ Gouvernement du Canada, « Document d'information : *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* », <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/apropos-about.html>

⁴ Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable », <https://www.fsds-sfdd.ca/fr/respecting-canadas-sustainable-development-commitments>

⁵ Gouvernement du Canada, « La Stratégie fédérale sur le développement durable », <https://www.fsds-sfdd.ca/fr>

⁶ Gouvernement du Canada, « La Stratégie fédérale sur le développement durable », <https://www.fsds-sfdd.ca/fr>

⁷ Gouvernement du Canada, « La *Loi fédérale sur le développement durable* », Lois du Canada 2008, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/index.html>

⁸ Nations Unies, « Objectifs de développement durable », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

⁹ Nations Unies, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>

¹⁰ Gouvernement du Canada, « La *Loi fédérale sur le développement durable* », Lois du Canada 2008, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/index.html>

¹¹ Gouvernement du Canada, « La *Loi fédérale sur le développement durable* », Lois du Canada 2008, ch. 33, art. 5 (7 principes dont il faut tenir compte lors de l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable), <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/page-1.html?txthl=sustainable+development+developing+efficient+natural+based+use>

¹² Emploi et Développement social Canada, « Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 », <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/strategie-nationale.html>

¹³ Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202021%20refinement_Fr_e.pdf

¹⁴ Statistique Canada, « Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>

¹⁵ Emploi et Développement social Canada, « Examen national volontaire 2023 du Canada – Une démarche continue à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'atteinte des objectifs de développement

durable », <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/examen-national-volontaire/rapport-2023.html>

¹⁶ Nations Unies, Objectif de développement durable 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/>

¹⁷ Gouvernement du Canada, « La *Loi fédérale sur le développement durable* », Lois du Canada 2008, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/index.html>

¹⁸ Gouvernement du Canada, À l'écoute des Canadiens (rapport sur la consultation publique relative à la Stratégie fédérale de développement durable), <https://www.fsds-sfdd.ca/fr/listening-to-canadians>

¹⁹ Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Lois du Canada 2019, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/>

²⁰ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2 : Espaces extérieurs » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2>

²¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-3 : Langage simple » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3>

²² Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 : Emploi » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi1>

²³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6 : Les technologies de l'information et des communications » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>

²⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5 : Mesures d'urgence » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5>

²⁵ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.2: Évacuations d'urgence (sorties) » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2>

²⁶ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.4: Orientation et signalisation » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>

²⁷ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-2.3 : Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3>

²⁸ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 : Emploi » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1>

²⁹ Gouvernement du Canada, *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, Lois du Canada 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>

³⁰ Gouvernement du Canada, *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, Lois du Canada 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>

³¹ Statistique Canada, « Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>

³² Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202023%20refinement_Fr e.pdf

³³ Gouvernement du Canada, « *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* », Lois du Canada 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>

³⁴ Statistique Canada, « Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm#a10>

³⁵ Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », indicateur 10.3.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement. https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202023%20refinement_Fr e.pdf

³⁶ Normes d'accessibilité Canada, « Normes d'accessibilité Canada et Groupe CSA collaborent afin de publier trois nouvelles normes d'accessibilité », communiqué de presse » <https://accessibilite.canada.ca/nouvelles/normes-daccessibilite-canada-et-groupe-csa-collaborent-afin-de-publier-trois-nouvelles>

³⁷ Le Groupe CSA, « CSA/ASC B651.2:F22 – Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires » (norme), <https://www.csagroup.org/fr/store/product/csa-asc%20b651.2%3a22/>

³⁸ Le Groupe CSA, « CSA/ASC B651:F23 – Conception accessible pour l'environnement bâti » (norme), <https://www.csagroup.org/fr/store/product/csa-asc%20b651%3a23/>

³⁹ Le Groupe CSA, « CSA/ASC B652:F23 – Logements accessibles » (norme), <https://www.csagroup.org/fr/store/product/csa-asc%20b652%3a23/>

⁴⁰ Nations Unies, « Objectif de développement durable 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/globalpartnerships/>

⁴¹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-1 : Emploi » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1>

⁴² Nations Unies, Objectif de développement durable 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/>

⁴³ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2 Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2>

⁴⁴ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-6 : Technologies de l'information et de la communication » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6>

⁴⁵ Normes d'accessibilité Canada, « L'environnement bâti » (liste de normes connexes), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati>

⁴⁶ Normes d'accessibilité Canada, « Le langage simple » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3>

⁴⁷ Normes d'accessibilité Canada, « Les espaces extérieurs » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2>

⁴⁸ Normes d'accessibilité Canada, « Orientation et signalisation » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4>

⁴⁹ Normes d'accessibilité Canada, « Évacuations d'urgence (sorties) » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2>

⁵⁰ Normes d'accessibilité Canada, « Mesures d'urgence » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5>

⁵¹ Normes d'accessibilité Canada, « Parcours de voyage pour les personnes en situation de handicap » (norme), <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7>

⁵² Normes d'accessibilité Canada, « Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* », <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3>

⁵³ Nations Unies, « Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (indicateur 10.3.1: Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement.) https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202023%20refinement_Fr e.pdf

⁵⁴ Nations Unies, « Objectif de développement durable 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (indicateur 11.7 : Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap) https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202023%20refinement_Fr e.pdf

⁵⁵ Nations Unies, « Objectif de développement durable 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » (cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats), <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/inequality/>

⁵⁶ Statistique Canada, « Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>

⁵⁷ Statistique Canada, « Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>

⁵⁸ Nations Unies, « Objectif de développement durable 12 : Établir des modes de consommation et de production durables » (cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales), https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202023%20refinement_Fr e.pdf

⁵⁹ Normes d'accessibilité Canada, « CAN-ASC-5.2 : La conception et la prestation de programmes et de services, y compris le service à la clientèle ». <https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2>

⁶⁰ Universal Design Institute, « Principes de conception universelle », <https://www.udinstitute.org/principles>

⁶¹ Statistique Canada, « Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable » (consulter l'objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables, indicateur 12.2.1: Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement)

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm#a12.2>

⁶² Statistique Canada, « Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable » (consulter l'ambition 13.3.1 de l'objectif 13 : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm#a13.3>

⁶³ Nations Unies, « Objectif de développement durable 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » (cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide)

https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202023%20refinement_Fr e.pdf

⁶⁴ Universal Design Institute, « Principes de conception universelle », <https://www.udinstitute.org/principles>

⁶⁵ Statistique Canada, « Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable » (consulter l'indicateur 13.1.1 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport au niveau d'émission de 2005 de l'objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. » <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm#a13>

⁶⁶ Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable (voir l'objectif 17 [de la Stratégie fédérale sur le développement durable] : Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable », <https://www.fsds-sfdd.ca/fr/respecting-canadas-sustainable-development-commitments>

⁶⁷ Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable (voir l'objectif 10 [de la Stratégie fédérale sur le développement durable] : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités », <https://www.fsds-sfdd.ca/fr/respecting-canadas-sustainable-development-commitments>

⁶⁸ Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable », <https://www.fsds-sfdd.ca/fr/respecting-canadas-sustainable-development-commitments>

⁶⁹ Gouvernement du Canada, « Respect des engagements du Canada liés au développement durable (voir l'objectif 12 [de la Stratégie fédérale sur le développement durable] : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission », <https://www.fsds-sfdd.ca/fr/respecting-canadas-sustainable-development-commitments>